

Arrêté n° 2026-149

La Présidente de l'Université Lyon 2,

- Vu Le Code de l'éducation ;
Vu L'arrêté du 4 novembre 2016 relatif au certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur
L'arrêté n°2025-486 du 2 décembre 2025 portant composition du jury de la 1^{ère} session 2025-2026 du CLES
L'arrêté n°2026-148 du 12 mars 2026 portant composition du jury de la 2^{ème} session 2025-2026 du CLES

Arrête :

Article 1 : Le jury de la 3^{ème} session de l'année universitaire 2025-2026 du CLES est composé ainsi qu'il suit :

Président : Jean-Paul GIUSTI (MCF) représentant en langue portugaise

Les membres du jury :

Isabel PRADAT-PAZ (PRCE), représentant en langue espagnole
Jennifer RANDALL-GRIGNARD (PRAG), représentant en langue anglaise
Claire CHRÉTIEN (PRAG), représentant en langue française (FLE)
Maria Carmela VARCHETTA (contractuelle) représentant en langue italienne
Angelika VERCH (PRAG) représentant en langue allemande
Ting-Shiu LIN (MCF), représentant en langue chinoise

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 23 avril 2026

Isabel VON BUELTZINGSLOEWEN

